

ANDÉE

PRIOR

1040
31.8.22-11

BELGIQUE
BELGIE
€ 7,56
PRIOR

ETTERBEEK TERVUREN
ETTERBEEK TERVUREN

Lambert,
et

Woluwe-Saint Lambert
Sint-Lambrechts-Woluwe
Le 01.09.2022
De 20595

Municipale de Woluwe - Saint-Lambert

nans, et



010541288500452621 110 024 223 949

RP AR AANGETEKENDE ZENDING | RECOMMANDÉ | EINSCHREIBESENDUNG



Nom : NAHUM

Prénom : Michèle

Numéro national : 51.12.06-008.94

Adresse : Boulevard Brand Whitlock 142/9 – 1200 Bruxelles

1. Liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération) ¹

MANDATS
Echevine – Commune de Woluwe-Saint-Lambert
FONCTIONS
FONCTIONS DÉRIVÉES
Vice-Présidente – Agence immobilière sociale de Woluwe-Saint-Lambert ASBL
Vice-Présidente – Wolubilis ASBL
Vice-Présidente – Comité culturel ASBL
Vice-Présidente – Centre culturel Wolubilis ASBL
Administratrice – Complexe sportif Poséidon ASBL
Vice-Présidente – Wolu 10000 ASBL
Trésorière – Wolu Action ASBL

¹ y compris pour ceux pour lesquels un congé politique a été obtenu

2. Rémunérations et avantages de toute nature ² qui découlent des mandats visés aux tirets 1^{er} à 5 ³ et 7 de l'article 3, § 1^{er}, alinéa 2, des fonctions dérivées de ces mandats visées au 6^{ème} tiret de l'article 3, § 1^{er}, alinéa 2 ⁴, accompagnées des fiches fiscales

RÉMUNÉRATIONS	MONTANTS
Echevine – Commune de Woluwe-Saint-Lambert	74.837,29 EUR
Vice-Présidente – Agence immobilière sociale de Woluwe-Saint-Lambert ASBL	Néant
Vice-Présidente – Wolubilis ASBL	Néant
Vice-Présidente – Comité culturel ASBL	Néant
Vice-Présidente – Centre culturel Wolubilis ASBL	Néant
Administratrice – Complexe sportif Poséidon ASBL	Néant
Vice-Présidente – Wolu 10000 ASBL	Néant
Trésorière – Wolu Action ASBL	Néant
AVANTAGES DE TOUTE NATURE	MONTANTS
Echevine – Commune de Woluwe-Saint-Lambert	Néant
Vice-Présidente – Agence immobilière sociale de Woluwe-Saint-Lambert ASBL	Néant
Vice-Présidente – Wolubilis ASBL	Néant
Vice-Présidente – Comité culturel ASBL	Néant
Vice-Présidente – Centre culturel Wolubilis ASBL	Néant
Administratrice – Complexe sportif Poséidon ASBL	Néant
Vice-Présidente – Wolu 10000 ASBL	Néant
Trésorière – Wolu Action ASBL	Néant

² On entend par « avantages de toute nature », les avantages imposables en vertu du Code des impôts sur les revenus, soit les avantages imposables perçus du chef ou au titre de l'activité professionnelle.

³ Il s'agit du montant brut en euros de toutes les rémunérations, indemnités, en ce compris les indemnités pour fonctions spéciales, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature découlant de l'exercice :

1. d'un mandat électif européen, fédéral, communautaire, régional et bicommunautaire ou communal ;
2. d'un mandat exécutif ;
3. d'un mandat au sein d'une instance internationale ;
4. d'un mandat au sein d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local ;
5. d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics ;
6. d'un mandat dans toute structure, publique comme privée, exercé sur désignation du Gouvernement et/ou du Collège réuni pour les y représenter.

⁴ électives ou non

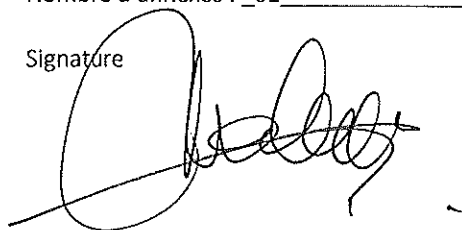
4. Rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5^{ème} tiret de l'article 3, § 1^{er} 5, et les rémunérations 6 perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le littera b) 7 pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration 8

RÉMUNÉRATIONS EXERCICE FONCTIONS 5 ^{ème} tiret	MONTANTS
RÉMUNÉRATIONS EXERCICE ACTIVITÉS littera b)	MONTANTS
Administratrice – Fonds Erasme pour la recherche médicale ASBL	Néant
Administratrice – Musée de la Médecine ULB ASBL	Néant

Fait à Woluwe-Saint-Lambert le 30 août 2022

Nombre d'annexes : 01

Signature



5 Il s'agit d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.

6 Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de revenus

7 autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société.

8 Seules les catégories de revenus suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :

- pas de rémunérations ;
- de 1 à 499 euros bruts par mois ;
- de 500 à 1000 euros bruts par mois ;
- de 1001 à 5000 euros bruts par mois ;
- de 5001 à 10000 euros bruts par mois ;
- plus de 10000 euros bruts par mois, montant arrondi à la dizaine de milliers d'euros la plus proche.

FICHE N° 281.10 - ANNEE 2021

1. N° .00000004.....	2. Date de l'entrée : de la sortie :
3. Débitéur des revenus :	
NN ou NE : 207389859..... AC Woluwe-St-Lamb..... 2 Paul Hymanslaan SINT-LAMBRECHT..... 1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT.....	
4. Expéditeur : AC Woluwe Saint-Lambert..... 2 Paul Hymanslaan SINT-LAMBRECHT..... 1200..... WOLUWE-SAINT-LAMBERT..... NN ou NE : 207389859.....	Destinataire : NAHUM MICHELE..... boulevard Brand Whitlock 142 boîte 9..... 1200..... WOLUWE-SAINT-LAMBERT.....
5. N° National ou NIF ou date et lieu de naissance : 51.12.06-008.94.....	
6. REMUNERATIONS :	
a) Rémunérations (1) :	74837 , 29
b) Avantages de toute nature : Nature :	
TOTAL (6a + 6b) :	250 74837 , 29
7. REVENUS TAXABLES DISTINCTEMENT :	
a) Pécule de vacances anticipé :	251
b) Arriérés :	252
c) Indemnités de dédit et indemnités de reclassement :	308
8. INTERVENTION DANS LES FRAIS DE DEPLACEMENT :	247
a) Transport public en commun :	
b) Autre moyen de transport :	
TOTAL (8a + 8b)	254
9. PRECOMPTE PROFESSIONNEL :	
a) calculé sur les revenus reçus de l'employeur :	29284 , 41
TOTAL :	286 29284 , 41
10. COTISATION SPECIALE POUR LA SECURITE SOCIALE	287 731 , 28
11. PERSONNEL DU SECTEUR PUBLIC SANS CONTRAT DE TRAVAIL (2)	290 <input type="checkbox"/> OUI
12. BONUS A L'EMPLOI :	284
13. RENSEIGNEMENTS DIVERS :	
a) Déplacements en cycle ou en speed pedelec : Km	Indemnité totale :
b) Dépenses propres à l'employeur :	
- indemnités forfaitaires sur base de normes sérieuses : <input type="checkbox"/> OUI	
c) Budget mobilité (3) :	
d) Job d'étudiant (4) : - montant total de toutes les rémunérations payées dans le cadre d'un contrat d'occupation d'étudiant	
- rémunérations spécifiques payées en 2021 pour les prestations du premier au troisième trimestre	
2021 inclus et/ou pour des prestations effectuées pendant les deuxième et quatrième trimestres 2020	